



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E28193

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1970
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 30/06/2005
203 500

Raison sociale : GERMAIN HENRI(SOCIETE)

15 RUE MARIUS BERLIET
ZONE DES BAGEARDES
69380 CHAZAY D'AZERGUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE B339210775

Téléphone : 04 78 43 93 19
Portable :

Fax : 04 78 47 96 35

Siret : 339 210 775 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 8000685

Site Internet :

E-mail : compta@groupehenriggermain.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144687585

Responsabilité légale :

GERMAIN SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144687585

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 41

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/11/2022
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022
3133 PROB	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.